



Communiqué de presse
14/04/2011

Décision de la Cour Européenne de Justice concernant l'aide aux plus démunis – L'alerte des Restos était fondée.

Les Restos prennent acte de la décision de la Cour Européenne de Justice, qui ne conteste pas l'utilité et l'efficacité du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) dans le cadre de la PAC.

En revanche, l'arrêt de la CJCE rendu hier démontre que ce programme doit évoluer très rapidement.

Si une partie du PEAD est sauvée, il reste donc fragile, notamment dans l'interdiction faite par la Cour d'acheter des marchandises quand les stocks sont indisponibles, ce qui met en péril l'équilibre nutritionnel recherché par les associations d'aide aux plus démunis.

Les Restos et les autres associations humanitaires continuent donc, aux cotés du Gouvernement qui s'est récemment mobilisé, de se battre pour faire évoluer ce programme dans les plus brefs délais.

Ils comptent également sur les Parlementaires Européens pour sauver l'un des rares dispositifs qui se préoccupe davantage des concitoyens que des structures.

Contact Presse : Tél : 01 53 32 23 14 / 40 - communication@restosducoeur.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Coeur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.